

Décision Générale colonial

Décision n° 73 Nomination.

n° 73

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 6 avril 1910
Numéro JO n° 162 du 01/05/1910	Date du numéro 1 mai 1910

TEXTE INTÉGRAL

le nommé Djama Bouralé, agent de 6 classe du cadre igdigène des Douanes, est licencié de son emploi à compter du 1er avril 1910 et est remplacé par le nommé Djama Meheli à compter de la même date.